



**LE DÉVELOPPEMENT  
IMMOBILIER AU SEIN  
DES TRANSPORTS PUBLICS  
FRIBOURGEOIS (TPF)**

## **LE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AUX TPF**

**Les Transports publics fribourgeois (TPF) développent des projets immobiliers d'envergure afin de créer de nouveaux centres de vie et d'activité dans le canton de Fribourg.**

**La société TPF IMMO a pour mission de développer et mettre en valeur ces pôles urbains tout en permettant aux clients des transports publics de se rapprocher des différentes interfaces intermodales, au cœur des villes.**

## **LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**

**Le département Développement immobilier est rattaché à la société TPF IMMO tout comme le département Gérance immobilière et le département Espaces publicitaires.**

**Ses missions sont de valoriser les actifs fonciers du groupe TPF et de développer son patrimoine immobilier. Il est également le centre de compétences pour les activités de construction du groupe.**

# L'ÉQUIPE DU DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

Le département Développement immobilier des Transports publics fribourgeois (TPF) est composé d'une dizaine de personnes. Parmi elles, un Responsable de département, un Assistant de projet, des Chefs de projets, un Business Developer, un Collaborateur de projet ainsi qu'un Collaborateur OPC.



## Responsable de département

Le Responsable de département gère la coordination générale des activités immobilières de développement, construction et commercialisation. Membre de la Direction du groupe, il participe à la définition des orientations stratégiques de TPF IMMO.



## Assistant de projet

L'Assistant de projet est en charge du suivi des projets et des tâches administratives y incombant.



## Chef de projet

Il gère les projets immobiliers lors des phases de développement, de construction et de mise en service. Il est le garant des délais, des coûts et du respect des cahiers des charges.

Le champ de responsabilité d'un Chef de projet comprend tant la planification que les relations contractuelles, les négociations avec les autorités ou le pilotage direct des entreprises et mandataires.

## **Collaborateur OPC (ordonnancement - planification - contrôle)**



Il assure le suivi opérationnel de la construction en s'assurant de l'avancement des travaux conformément au planning, en contrôlant la conformité des ouvrages avec les spécifications définies, en assistant aux séances de chantier.

Expert technique de la construction, il assure une coordination inter-entreprises.

## **Collaborateur de projet**



Il suit les projets en coordonnant la définition des besoins des clients internes au groupe TPF.

Garant de la définition des spécifications et du respect des cahiers des charges, il assure la coordination inter-services.

## **Business developer**



Il assure le développement du portefeuille clients de TPF IMMO en identifiant les locataires potentiels, négociant les baux et assurant leur mise en œuvre.

Garant de la veille concurrentielle avec une parfaite connaissance du marché, il garantit l'attractivité des surfaces commerciales.

## PÔLES DE COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

L'organisation matricielle du Département Développement immobilier permet à chaque membre d'intervenir sur chacun des projets en cours selon sa spécialité.

Trois pôles de compétences se distinguent dans les activités du département : un pôle études et développement, un pôle commercialisation ainsi qu'un pôle construction. Leur combinaison permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production de valeur immobilière.



### **Pôle études et développement**

Le pôle études et développement regroupe tout ce qui a trait à la légalisation des droits à bâtir dans le cadre du développement des projets, jusqu'à l'obtention des autorisations de construire. De la réalisation de mandats d'études parallèles (MEP) à l'élaboration de plans d'aménagement de détails (PAD), en passant par le pilotage des études préliminaires et l'organisation de concours d'architectes ou d'entreprises, les missions du pôle études et développement impliquent des contacts réguliers avec les autorités ainsi qu'une parfaite connaissance du cadre légal de l'aménagement du territoire, tant au niveau cantonal que communal.

## Pôle commercialisation

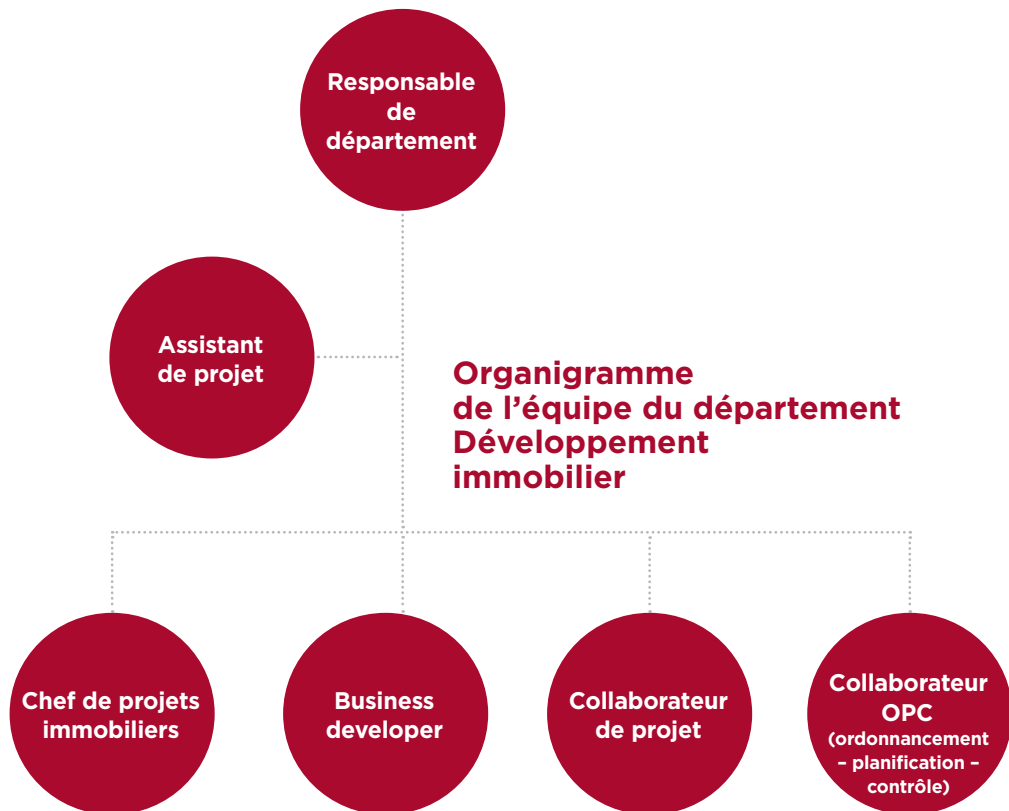


Le pôle commercialisation a la responsabilité de la mise en location des objets conformément aux attentes du marché. Il conduit les études de marché et assure la veille concurrentielle nécessaire à la définition des spécifications attendues (typologies, qualité des niveaux de finition, etc.). Il développe et met en œuvre la stratégie de commercialisation des projets afin d'optimiser les affectations et de maximiser le produit des surfaces locatives.

## Pôle construction



Le pôle construction regroupe toutes les tâches liées à la construction des objets immobiliers, notamment le pilotage des mandataires et des entreprises lors de la réalisation des bâtiments. Ce pôle s'assure également de la conformité aux cahiers des charges ainsi que du respect des normes, standards de qualité et règles de l'art.



## CONTACT

Vous avez des questions?  
N'hésitez pas à les soumettre à l'adresse :

**Transports publics fribourgeois  
Holding (TPF) SA**

Communication et relations publiques  
Case postale 1536  
1701 Fribourg

[communication@tpf.ch](mailto:communication@tpf.ch)

+41 26 351 02 00

[tpf.ch](http://tpf.ch)

